



chèques Vacances 2011

**Les Chèques-Vacances sont réservés aux seuls salariés
MBDA-F / ROXEL / ASB.**

Chaque salarié en **Contrat à Durée Indéterminée**
et en **Contrat à Durée Déterminée** présent pendant
la période d'inscription aura la possibilité de commander des
« chèques vacances » pour un montant de 200 €, 300 € ou 400 €,
(hors abondement du C.E.)

Attention !
Une seule
commande
en 2011 !
Du 17/01/2011
au 18/02/2011
dernier délai.



Il est déterminé en fonction
d'un quotient individualisé
calculé ainsi :

Q€ =

Revenu fiscal de référence 2009 de la famille
Nb de parts (figurant sur l'avis d'imposition)

Le salarié pourra régler
au comptant ou bien
en 2, 3 ou 4 mensualités
déterminées à
la commande.

		Valeur versement salarié		
		200 €	300 €	400 €
abondement	Pour Q€ compris entre 0 € et 16 570 €	120 €	170 €	220 €
	Pour Q€ compris entre 16 571 € et 24 130 €	110 €	160 €	200 €
	Pour Q€ supérieur à 24 130 €	100 €	140 €	180 €

**Ne percevront un abondement chèques vacances que les salariés qui ne
bénéficieront pas des voyages ou vacances familiales subventionnés en 2011.**



**Retrait des chèques vacances : à l'encaissement du solde de votre
règlement à compter du 2 février et au plus tard le 30 juin 2011**

